


UN DOSSIER UNIQUE pour la traçabilité des chômeurs

 Démarches, drogue, problèmes sociaux... Jeholet veut que le Forem puisse collecter un dossier complet sur chaque sans-emploi

► Le taux de chômage wallon flirte actuellement avec les 10 %. Pierre-Yves Jeholet (MR), ministre wallon de l'Emploi, n'en vise pas moins le plein-emploi d'ici à 2025. Pour ce faire, il travaille sur un projet visant à réunir un maximum d'informations sur le demandeur d'emploi, son parcours, les démarches qu'il a effectuées. Ces données seront réunies dans un dossier unique et commun aux différentes structures de formation, d'aide sociale et à l'emploi.

Il devrait reprendre également des informations sur le profil de la personne, les difficultés qu'elle a rencontrées et qui peuvent constituer un frein à sa recherche d'un job : problèmes de drogue, manque chronique de ponctualité, etc.

"J'ai demandé au Forem d'avancer vite et fort sur le dossier unique du demandeur d'emploi. Cela consiste en une traçabilité du demandeur d'emploi, assure Pierre-Yves Jeholet. Je veux que ce dossier soit commun aux Mire (Missions régionales pour l'emploi), aux CISP (Centres d'insertion socioprofessionnelle), au CPAS et au Forem. Chacune de ces structures et des agents seront chargés d'alimenter ce dossier informatisé. Le demandeur d'emploi, lui aussi, devra l'alimenter, au fur et à mesure de ses démarches, afin de s'approprier son parcours de réinsertion."

L'objectif de ce dispositif est double. "Le premier, c'est de ne laisser personne au bord du chemin. Parmi les demandeurs d'emploi, il y a des gens déboussolés, qu'on envoie d'une structure à l'autre. On va leur donner à

chacun un encadrement plus efficace, via un parcours personnalisé, adapté à leur situation à un moment donné, assure le ministre wallon de l'Emploi. Vous pouvez avoir face à vous un jeune demandeur d'emploi de 22-23 ans, perdu, sans formation, qui a un problème d'assuétude. Quel est l'accompagnement idéal ? Avant qu'il retrouve un emploi, il pourrait avoir besoin d'une prise en main médicale. Ce type de personne ne peut retrouver un travail du jour au lendemain."

CE DOSSIER UNIQUE doit permettre d'éviter de retenter plusieurs fois les mêmes démarches ayant déjà échoué par le passé. "Le Forem recevra par exemple des infos du CPAS sur une personne passée par l'article 60, mais pour qui cela n'a pas fonctionné en raison de problèmes de ponctualité. Sans un dossier unique, on ne peut connaître ce genre de problèmes. On va alors se demander si on ne doit pas mettre cette personne dans une Mire. Des structures où l'on s'occupe de personnes plus éloignées du travail, avec un encadrement plus important, plus personnalisé. Pas pour contrôler les personnes, mais pour aider à leur réinsertion."

Le ministre assure que certaines infos resteront confidentielles. "J'ai d'ailleurs demandé au Forem d'en discuter avec la fédération des CPAS. Il faudra négocier ensemble sur les informations qui seront partagées. Certaines données sur la santé physique ou mentale sont confidentielles."

Le projet devrait être mis en place à l'horizon du second semestre 2019.

Adrien de Marneffe